

d'avoir des consultations, et j'espère qu'elles auront lieu de façon à nous permettre d'en savoir plus sur le caractère de la crise que le ministre nous en a révélé ce matin.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

L'IMPRESSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS
DES TEXTES PUBLIÉS

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle) demande la permission de présenter un bill modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 et la loi sur la publication des lois (impression sur la même page des versions française et anglaise correspondantes des textes publiés).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Rock: Monsieur l'Orateur, le but de ce projet de loi est d'assurer une traduction aisément disponible des débats, projets de lois, procès-verbaux, etc. Les précédents remontent très loin, comme le montrent les *British Statutes at Large*, volume 1, dont l'impression s'est faite en français et en anglais et en français sur la même page à partir de 1275 environ, au cours du règne du roi Édouard 1^{er} (Statuts de Westminster), jusqu'en 1460 pendant le règne du roi Henri VI, et antérieurement en anglais et en latin.

La province de Québec imprime ses statuts, bills, codes municipaux, etc. en versions anglaise et française sur la même page. L'adoption de ce projet de loi rehausserait le caractère bilingue du Parlement et du Canada.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de permettre au député de déposer ledit bill?

• (11.30 a.m.)

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Non, monsieur l'Orateur. Je regrette de soulever une objection, mais j'estime qu'il nous faut être prudent à ce sujet. Élargir la portée de la loi conformément à la proposition du député entraverait sérieusement le travail de ceux qui doivent recourir aux statuts. Sauf erreur, on a soumis une proposition visant à publier dans les mêmes volumes les Statuts révisés du Canada en anglais et en français. Or, monsieur l'Orateur, ce projet alourdira considérablement la tâche de ceux qui traitent des statuts. C'est pourquoi j'estime très sérieusement que ce projet de loi ne doit pas subir la première lecture.

M. Rock: Avec le respect qui vous est dû, monsieur l'Orateur, la province de Québec publie depuis des années ses lois selon la

manière que je préconise pour les statuts fédéraux en question. J'estime qu'on devrait permettre à ce projet de loi de subir la première lecture. La publication de ces lois, en français et en anglais, dans le même volume, ne coûtera pas plus cher au gouvernement que des recueils distincts pour chaque langue; nous avons des preuves à l'appui de nos avances. J'affirme que le procédé n'entraînera aucune dépense additionnelle.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a soulevé un point intéressant. Évidemment, un député ne saurait proposer une mesure qui prévoit l'octroi de fonds. J'estime qu'on ferait bien de suspendre la question. Je pourrais examiner le projet de loi plus attentivement avant que la Chambre ne l'étudie.

[Français]

LOI CONCERNANT LA FRONTIÈRE ENTRE LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET LES TERRITOIRES DU YUKON ET DU NORD-OUEST

ÉTABLISSEMENT DE LA FRONTIÈRE

L'hon. Jean Marchand (au nom de l'hon. M. Pepin) propose la 1^{re} lecture du bill n^o S-19 (émanant du Sénat) intitulé «Loi concernant la frontière entre la province de la Colombie-Britannique et les territoires du Yukon et du Nord-Ouest».

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[Traduction]

LES FINANCES

DÉCLARATION DU MINISTRE—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE
26 DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, aux termes des dispositions de l'article 26 du Règlement, je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour afin de discuter une question précise d'une importance publique pressante, soit le fait que le ministre des Finances ait tantôt donné à entendre que la nation traverse une grave crise financière et l'inopportunité de nous annoncer ainsi une augmentation des impôts. Nous venons d'entendre...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député désire peut-être convaincre l'Orateur et la Chambre de l'urgence du débat. Le député se rend compte, je suppose, des obstacles qu'il aura à surmonter, vu que, dans sa déclaration, le ministre a pris des